

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-157SEANCE DU **MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

Le mardi 13 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 25
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Marc PLOUZEAU à Eric MAUCORT, Olga MARTINEAU à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON à Jean-Jacques LAPORTE, Yoanna DESROCHES à Jean-François DAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CHEMINOT

Convention de mise à disposition des installations de l'ancien CTM à l'ASCAR

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités sportives, la ville de Chinon met à la disposition de l'association Sportive Chinonaise des Archers Rabelaisiens un local de stockage pour entreposer son matériel situé à l'ancien Centre Technique Municipal de Chinon, rue Pierre Labuissière.

Suite au déménagement des services techniques et à la décision de réaménager ce site, un recensement a été transmis aux associations chinonaises afin de connaître les besoins de chacun. L'ASCAR étant prioritaire au vu du mauvais état de leur local, a émis le souhait d'avoir un local sur ce lieu afin de pouvoir entreposer leur matériel.

Il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition d'un local plus adapté à l'ancien centre technique municipal pour une durée de trois ans renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **SE PRONONCE** sur la mise en place de la convention de mise à disposition des installations de l'ancien centre technique municipal au profit de l'association Sportive Chinonaise des Archers Rabelaisiens,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Conseiller délégué aux Sports à signer la convention citée ci-dessus.

Fait à CHINON le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire.



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/01/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage